

**OBJET : Préparation des élections des parents d'élèves au conseil d'administration rentrée 2023**

Le Principal,  
A l'ensemble des parents d'élèves

Mesdames, Messieurs,

**Vous êtes cordialement invité(e) à la réunion préalable, préparatoire aux élections citées en objet le jeudi 31 aout 2023 à 16H15 en salle de restauration du collège.**

A toutes fins utiles, merci de trouver ci-dessous les modalités des élections des parents d'élèves au conseil d'administration 2023. (Calendrier détaillé affiché sous le préau du collège, publié sur le site du collège à compter du vendredi 01<sup>er</sup> septembre 2023). Une note explicite vous parviendra ultérieurement.

**1° Modalités :**

Les représentants sont élus au **scrutin de liste**, sans panachage ni radiation, à la représentation **proportionnelle** et au plus fort reste.

**Chaque parent est électeur et éligible.**

Tous les parents sont donc concernés, quelle que soit leur situation, c'est à dire qu'ils soient mariés ou non, séparés ou divorcés.

Ne sont pas éligibles : les parents d'enfants mineurs auxquels on a retiré l'autorité parentale ; les membres de droit du conseil d'administration ; les personnes qui siègent au conseil d'administration en qualité de personnalité qualifiée.

Chaque parent ne dispose que d'**une seule voix**, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.

**6 sièges** sont à pourvoir. (Collège - de 600 élèves)

**2° Calendrier :**

La liste des électeurs peut être consultée à compter du **VENDREDI 08 SEPTEMBRE 2023 au secrétariat de direction** et par voie d'affichage sous le préau du collège.

Les **déclarations de candidatures signées** et les **listes des candidatures** par ordre préférentiel (**minimum 2 - maximum 12**) par chaque candidat devront être **remises au bureau de M. Le Principal ou du secrétariat de direction** au plus tard le :

**LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023 minuit.**

**N'hésitez pas à nous faire remonter vos candidatures si vous souhaitez vous porter candidat(e)s**

La **date limite pour remplacer un candidat** qui se désisterait est fixée au :

**MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023 minuit.**

La mise sous enveloppe du matériel de vote se déroulera le **mercredi 20 septembre 2023 (et si besoin le jeudi 21 septembre) dans l'ancienne salle ULIS à partir de 8h00. Merci de mobiliser des parents de vos listes respectives pour aider à la mise en œuvre de cette opération.**

Le **matériel de vote** sera remis aux élèves le **VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023.**

En conséquence les représentants des listes devront déposer les bulletins de vote et les professions de foi au secrétariat de direction **avant** le **MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023 au secrétariat de direction.**

Le vote se fera **uniquement par correspondance** (décision du CA en date du 4/07/2023).

Soit par voie postale

Soit par dépôt direct (par l'intermédiaire de votre enfant) au bureau de la Vie Scolaire dans une urne dédiée avant la clôture du scrutin fixé au vendredi 29 septembre 2023 à 12h.

Le dépouillement aura lieu dans la petite salle de réunion (Ancienne salle ULIS à proximité des bureaux administratifs) le :

**VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023 à 12h00**

Prévoir suffisamment de parents pour le dépouillement

LE PRINCIPAL  
Yoland SOUPRAMANIEN

